

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le dix-sept janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

Quorum : 5

Présents : LEMARIÉ Jean-Louis – BOUVET Thierry – BARTHELAIX Annick - VIDECOQ Agnès – GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique

Excusés : DAVIERE Vincent (pouvoir donné à LEMARIÉ Jean-Louis) - GANÉ Séverine (pouvoir donné à BOUVET Thierry)

Absent : MOLINE Cécile

Secrétaire de séance : BOUVET Thierry

Ordre du jour :

- **Droit de préemption 16 route de sablé**
- **Subventions séjours linguistiques année 2023**
- **Projets budget 2023 et dates de réunions commission finances**
- **Devis matériel de voirie (taille-haies, débroussailleuse)**
- **Opération « Ciné-vacances » pendant les vacances d'hiver (février)**
- **Tarifs location salle de la marbrerie**
- **Terrain « La Croix-verte », information proposition d'achat**
- **Feu d'artifice juillet (date à définir)**
- **Affaires diverses**

Procès-verbal du 13 décembre 2022 : Pas d'observations, adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°24012023-01

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Affermissement tranche optionnelle n°1 travaux de l'église

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour.

DELIBERATION N°24012023-02

DROIT DE PREEMPTION 16 ROUTE DE SABLE : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain établi le 05 janvier 2023 par ANJOU MAINE NOTAIRE, Office Notarial à Sablé sur Sarthe (Sarthe), 37 Rue d'Erve et appartenant à Monsieur POUSSE Christophe et Madame CHARTIER Christine. Le bien concerné par cette déclaration est cadastré section AA n°0073 et se situe au 16 route de Sablé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préemption sur ce bien.

DELIBERATION N°24012023-03

SUBVENTIONS SEJOURS LINGUISTIQUES ANNEE 2023 : Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 25 janvier 2022 décidant l'octroi d'une participation de la commune pour l'année 2022, à hauteur de 9 euros/jour aux lycéens, collégiens et élèves du primaire, participant à un séjour linguistique, dans la limite de 12 jours/élève/année scolaire.

La participation est versée directement à l'établissement sur présentation d'une demande écrite de l'établissement scolaire organisant le séjour, ou à titre tout à fait exceptionnel, directement aux familles sur justificatif de paiement. Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de reconduire cette décision pour l'année 2023.

Madame VIDECOQ demande si cette subvention est ouverte aux autres séjours (classes de mer, etc...). Monsieur Le Maire précise qu'il ne s'agit bien que des séjours linguistiques. Il ajoute qu'il existe pour les jeunes souhaitant poursuivre un cursus à l'étranger, une aide financière peut être allouée par l'Association Joël Le Theule. Cette association a pour vocation d'encourager les jeunes d'origine sarthoise à accomplir des séjours d'étude de longue durée à l'étranger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette décision pour l'année 2023, à savoir verser une participation de 9 euros/jour aux lycéens, collégiens et élèves du primaire, participant à un séjour linguistique, dans la limite de 12 jours/élève/année scolaire. Cette décision est prise pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

PROJETS BUDGET 2023 ET DATE REUNIONS COMMISSION FINANCES : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de préparer prochainement le projet de budget 2023 et propose plusieurs dates pour réunir la commission finances et le conseil municipal.

21 février à 20h00 : Commission finances
21 février à 21h00 : Conseil Municipal
14 mars à 20h00 : Commission finances (finalisation du projet de budget)
28 mars à 20h00 : Conseil Municipal : Vote du budget 2023

DELIBERATION N°24012023-04

DEVIS MATERIEL DE VOIRIE (TAILLE HAIES ET DEBROUSSAILLEUSE) : Le conseil municipal est informé de la nécessité de remplacer du matériel de voirie, à savoir une débroussailleuse et un taille-haies. Il est effectivement nécessaire de remplacer le taille-haies par un matériel avec perche pour aller plus en hauteur et l'option du matériel électrique permettra d'améliorer les conditions de travail de l'agent technique. Des devis ont été demandés à deux fournisseurs pour ces outils avec batteries.

Le premier devis de DESLANDES MOTOCULTURE, de Mareil en Champagne, s'élève à 1 554,08 euros TTC et le deuxième devis de MAT EQUIP, de Brulon, s'élève à 2 324 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de DESLANDES MOTOCULTURE s'élevant à 1 554,08 euros TTC pour l'achat d'une débroussailleuse et d'un taille-haies, avec les batteries nécessaires. Cette dépense sera inscrite au budget 2023.

DELIBERATION N°24012023-05

OPERATION « CINE-VACANCES » PENDANT LES VACANCES D'HIVER ET DE PRINTEMPS : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'une proposition pour renouveler le partenariat entre la commune et le cinéma « Confluences » de Sablé sur Sarthe pour inciter les jeunes à aller au cinéma à un tarif avantageux pendant la période du 11 février 2023 au 27 février 2023 et pendant la période du 15 avril 2023 au 02 mai 2023. Dans les faits, le cinéma propose la place de cinéma à 4 euros, 2 euros payés par la commune et 2 euros payés par le jeune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- accepte de renouveler le partenariat entre la commune d'Asnières sur Vègre et le cinéma « Confluences » de Sablé sur Sarthe pendant la période du 11 février 2023 jusqu'au 27 février 2023. Il est décidé d'attribuer ce « Pass » aux jeunes Asniérois (de 3 ans à 17 ans, domiciliés en résidence principale à Asnières sur Vègre), dans la limite de 1 place/jeune. La commune s'engage à régler 50% du tarif proposé à 4 euros par le cinéma « Confluences ».
- accepte de renouveler le partenariat entre la commune d'Asnières sur Vègre et le cinéma « Confluences » de Sablé sur Sarthe pendant la période du 15 avril 2023 jusqu'au 02 mai 2023. Il est décidé d'attribuer ce « Pass » aux jeunes Asniérois (de 3 ans à 17 ans, domiciliés en résidence principale à Asnières sur Vègre), dans la limite de 1 place/jeune. La commune s'engage à régler 50% du tarif proposé à 4 euros par le cinéma « Confluences ».
- autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la convention

DELIBERATION N°24012023-06

TARIFS LOCATIONS SALLES COMMUNALES : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de locations de nos salles communales, d'ajouter un tarif pour réunion ou vin d'honneur à la salle de la Marbrerie et propose les tarifs suivants :

Salle de la Marbrerie

- | | | |
|---------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| - Tarif week-end Asniérois | : 270 euros (tarif été) | 280 euros (tarif hiver) |
| - Tarif week-end hors commune | : 370 euros (tarif été) | 380 euros (tarif hiver) |
| - Tarif 1 jour Asniérois | : 160 euros (tarif été) | 165 euros (tarif hiver) |
| - Tarif 1 jour hors commune | : 220 euros (tarif été) | 225 euros (tarif hiver) |
| - Réunion/vin d'honneur Asnier. | : 80 euros (tarif été) | 90 euros (tarif hiver) |
| - Réunion/vin d'honneur hors c. | : 110 euros tarifs été) | 113 euros (tarifs hiver) |

- Associations communales : 2 gratuités/an

Tarifs de location au Manoir de la Cour

- Podium salle Marbrerie : 50 euros/jour 80 euros/week-end
- Salle Marbrerie : 160 euros /jour 270 euros/week-end

Salle Pont-Neuf/Salle cantine

- Asniérois : 60 euros/jour et 30 euros/jour supplémentaire
- Hors commune : 120 euros/jour et 60 euros/jour supplémentaire
- Vin d'honneur/réunion : 30 euros (Asniérois) et 60 euros (hors commune)
- Asniérois (tarif hiver) : 68 euros/jour et 38 euros/jour supplémentaire
- Hors commune (tarif hiver) : 128 euros/jour et 68 euros/jour supplémentaire

Pour les trois salles, les tarifs hiver seront appliqués du 1^{er} octobre au 30 avril.

La caution est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2020 pour toutes les locations de salles mais il sera ajouté dans le contrat de location un article stipulant qu'en cas de détérioration, il sera émis un titre du montant des travaux de remise en état, avec un minimum de 15 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs et propositions ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023 pour les locations des salles communales. Ces tarifs seront revus en cours d'année pour l'année 2024.

TERRAIN « LA CROIX-VERTE », INFORMATION PROPOSITION D'ACHAT : Le conseil municipal est informé de deux demandes d'acquisition, dont une proposition d'achat écrite, de la parcelle appartenant à la commune d'Asnières, se situant à « La Croix Verte » sur la commune de Fontenay sur Vègre en bordure de Vègre. La proposition d'achat écrite est d'un montant de 8 000 euros. Le conseil municipal demande au maire de prévenir l'autre personne intéressée que nous avons une proposition écrite.

FEU D'ARTIFICE JUILLET (DATE A DEFINIR) : Le conseil municipal décide d'arrêter la date du feu d'artifice au samedi 15 juillet 2023.

N°24012023-07

AFFERMISSEMENT TRANCHE OPTIONNELLE 1 DU MARCHE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la tranche ferme des travaux de restauration de l'église, démarrée en juin 2022, est bien avancée et qu'il convient de procéder à l'affermissement de la tranche optionnelle 1. Il ajoute que ces travaux de la tranche optionnelle 1 seront inscrits en section d'investissement du budget 2023 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide d'affermir la tranche optionnelle 1 de travaux qui s'élève à 132 369,05 euros HT (travaux et honoraires)**
- **Décide d'inscrire ces travaux au budget 2023**
- **Autorise Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet affermissement**

AFFAIRES DIVERSES

- **Poste secrétariat de mairie** : Une candidature a été retenue pour le poste. Il convient maintenant de saisir le CST (Comité Social Territorial) pour demander une augmentation du nombre d'heures hebdomadaire du poste de secrétaire de mairie.
- **Salle de la marbrerie** : Madame RABINEAU propose que l'organisation des poubelles (jaunes et noires) soit revue à la salle de la Marbrerie et sur le parking. Des dépôts sont mis un peu partout. Elle ajoute également qu'il conviendrait d'installer des supports-vélos sur le parking pour les cyclistes qui s'arrêtent à Asnières.
- **Commission fleurissement** : Monsieur Le Maire propose la date du jeudi 02 février à 14 heures pour réunir la commission pour travailler sur le dossier du passage du jury régional de fleurissement en début d'été.
- **Roseraie** : Des copeaux vont être remis la semaine prochaine.
- **Bulletin SIVOS** : Le bulletin d'information n°1 du SIVOS a été distribué aux conseillers municipaux. Ce bulletin permettra aux nouveaux habitants de connaître le fonctionnement du SIVOS.
- **Site internet** : Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le site a eu 1 000 visites en décembre et qu'il convient de continuer la mise à jour.

- **Branches routes départementales** : Il est demandé à Monsieur Le Maire de signaler le problème de l'élitage effectué par les services du Département sur les routes départementales et où toutes les branches sont restées dans le fossé, dépassant parfois dangereusement. Monsieur Le Maire précise toutefois que le broyage est toujours fait environ 2 à 4 semaines après l'élitage.

La prochaine réunion est fixée provisoirement au Mardi 21 Février 2023 à 21 h00.

La séance est close à 22 heures.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.